

# CHUZELLES

## informations



Mai – juin 2006

n° 84

### Le mot du maire....



Début juillet est l'occasion pour les élus de faire à la fois le bilan de l'année scolaire en ce qui concerne la commune, mais également de terminer la programmation des travaux d'été :

Au restaurant scolaire le choix d'une « liaison froide » avec la cuisine centrale donne satisfaction. Afin d'améliorer les services offerts, de petites adaptations seront mises en place ainsi qu'un règlement plus ferme afin de limiter les nombreux dérapages constatés tout au long de l'année scolaire, alourdissant sa gestion. J'en profite pour remercier l'APE qui a transmis à la mairie le bilan d'un questionnaire remis aux parents concernant la restauration scolaire.

Des travaux de gros entretien et d'engazonnement du stade ont été engagés par la commune pour mettre à disposition de nos sportifs une bonne pelouse. Il a été nécessaire de renforcer par des panneaux, l'interdiction d'utiliser le terrain jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre. Malgré un arrêté municipal affiché sur place, la détérioration du gazon fraîchement semé a obligé les employés municipaux et les élus à intervenir à maintes reprises. Merci à tous de bien vouloir respecter le travail des autres.

La longue liste des travaux d'entretien des bâtiments existants, rallongée par les travaux de l'extension de l'école, nous a incité à faire appel à des jeunes pour renforcer notre personnel communal cet été.

La proposition de la municipalité au centre aéré, Mille Loisirs, de fonctionner tout le long de l'année dans le groupe scolaire va permettre un accueil des enfants dans des conditions maximum de sécurité et dans des locaux mieux adaptés. Cette mise à disposition d'une partie des bâtiments de l'école entrainera pour la commune des contraintes de gestion importante pour leur entretien.

L'aménagement des abords de l'école a commencé début juillet. Une inauguration avec portes ouvertes sera organisée cet automne.

En attendant je vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances.



### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2006

L'an deux mille six, le douze mai, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mai 2006



**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, NAVARRO, CAMUZET,  
Mmes : CARRET, GODET, MOREL, PRAS, SYLVAIN, TERRIER, AURIC

**EXCUSES :** M.T. ODRAT donne pouvoir à A. SYLVAIN  
A. CASTRO donne pouvoir à G. NAVARRO

**ABSENT :** G. DI RUZZA – D. BROUZES

**SECRETAIRE :** A. GODET

La séance est ouverte à 20H25.

**Approbation compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2006 :**

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

A.F.R.	200 €
A.C.C.A.	150 €
Gymnastique Volontaire	150 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 11 voix pour et 2 abstentions.

◆ **Délibérations**

**N°24 : Caravan'Jazz : subvention :**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que si les communes souhaitent continuer à accueillir les spectacles dans le cadre de « Caravan'Jazz », il convient de participer financièrement afin d'aider Vienne Action Culturelle.

En effet, le montant de la subvention accordée par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat global de développement diminue singulièrement. Il faut qu'il y ait au moins 5 représentations sur les communes de la C.A.P.V. Chuzelles, Villette-de-Vienne, Luzinay et Serpaize sont d'accord pour accueillir « Caravan'Jazz ».

Il est donc proposé de prévoir une ligne budgétaire en 2007 et de répartir la somme de 5 000 € entre les communes intéressées pour accueillir un spectacle « Caravan'Jazz ».

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et décide de prévoir une ligne budgétaire au B.P. 2007, dans le cadre d'un partenariat avec les communes voisines.

**N°25 : Subventions à trois associations communales :**

Monsieur le Maire explique que 3 associations communales ont sollicité une subvention après le vote du budget.

Afin d'éviter ce problème, une date limite sera fixée aux associations pour déposer une demande de subvention.

Il convient de délibérer sur ces 3 propositions pour l'année 2006.

Le Conseil Municipal décide de leur attribuer les subventions suivantes :

**N°26 : Ouverture de crédit au compte 678 budget communal :**

Suite au remboursement des honoraires D.D.E. à la C.A.P.V. d'un montant de 657 € pour les travaux de voirie réalisés sur la commune en 2003, il convient d'ouvrir les crédits au compte 678 « charges exceptionnelles » de la section de fonctionnement du budget communal.

Cette somme sera prélevée sur le compte 022 « dépenses imprévues » du budget communal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'ouverture du crédit d'un montant de 657 € au compte 678 « charges exceptionnelles » de la section de fonctionnement du budget communal.

**La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.**

**N°27 : Convention avec les communes de Serpaize – Seyssuel et Communay :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des conventions avaient été signées avec les communes de Seyssuel et de Communay en 1996 concernant le déversement des eaux usées de ces deux communes dans le réseau d'assainissement de la commune de Chuzelles, afin de régler les modalités techniques et financières.

Il convient de réactualiser ces deux conventions et d'en signer également une avec la commune de Serpaize.

Monsieur de Maire demande au conseil municipal de l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer ces conventions ainsi que tout document et toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions de prise en charge des eaux usées des communes de Seyssuel, Communay et Serpaize dans le réseau d'assainissement de la commune de Chuzelles, ainsi que tout document et toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

**La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer. N°28 : Convention Technique avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des 4 Vallées du Bas Dauphiné pour la construction d'un réseau de transit pour les communes de Luzinay – Villette-de-Vienne – Chuzelles et Serpaize :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la prochaine construction d'un réseau de transit pour les communes de Luzinay – Villette-de-Vienne – Chuzelles et Serpaize, diligentée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des 4 Vallées du Bas Dauphiné. Chaque commune aura sa propre convention à signer. Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer la convention technique conjointement avec le Syndicat Hydraulique des 4 Vallées, ainsi que tout document et toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention technique pour la construction d'un réseau de transit pour les communes de Luzinay, Villette-de-Vienne, Chuzelles et Serpaize, conjointement avec le Syndicat Hydraulique des 4 Vallées, ainsi que tout document et toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

**La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer. N°29 : Appel d'offres ouvert pour l'aménagement des abords de l'école :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°20 du 29 mars 2006 dans laquelle il avait été décidé de passer un marché à procédure adaptée pour le lancement des consultations pour l'aménagement des abords de l'école.

Après étude de cette procédure et des différentes pièces nécessaires au dossier pour l'aménagement des abords de l'école, il convient d'annuler la délibération n°20 du 29 mars 2006 et de refaire un choix pour une procédure plus adéquate. En effet, le marché va se décomposer en 3 lots :

- lot n°1 : voirie, assainissement, muret,
- lot n°2 : éclairage public,
- lot n°3 : clôtures.

Le montant estimatif total des travaux s'élève à 250 000 € T.T.C.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de passer un marché d'appel d'offres ouvert et demande l'autorisation de lancer la procédure de consultation et de signer toutes pièces relatives au marché et tout document ou toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir au maire pour lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'aménagement des abords de l'école, pour signer toutes pièces du marché et tout document ou pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

## ◆ **COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNALES :**

### **C.A.P.V.**

#### **Position du conseil municipal au sujet de l'étude du transfert de certaines compétences :**

Lors de la réunion du 28 avril 2006, la CAPV a présenté 4 projets d'études d'éventuels transferts de compétence. Il s'agit de :

- l'eau et l'assainissement,
- la petite enfance,
- les gymnases et terrains de sports,
- les écoles de musique et médiathèques.

Le maire demande son avis au conseil municipal. Après discussion, les réponses suivantes sont apportées :

- en ce qui concerne la compétence de l'eau actuellement gérée par le Syndicat des Eaux du Nord de Vienne, celui-ci n'est pour l'instant pas d'accord au transfert de cette compétence ;
- pour l'assainissement, c'est plus compliqué car 4 structures sont concernées (les Syndicats SYSTEPUR et Hydraulique des 4 Vallées, la commune et la CAPV (SPANC)). Après discussion, le conseil municipal est d'accord pour le transfert de cette compétence à la CAPV par 11 voix pour et 2 abstentions ;
- pour la compétence petite enfance (0 à 6 ans) : l'étude est en cours. Le conseil municipal pense que c'est prématuré et émet une réponse négative à ce transfert (d'autant plus que la CAPV gère déjà la compétence Action Sociale avec les Relais Assistantes Maternelles, les Téléalarmes et les Animateurs Locaux d'Insertion (A.L.I.) ;



- en ce qui concerne les gymnases et terrains de sports, le conseil municipal n'est pas d'accord pour un transfert de cette compétence
- en ce qui concerne les écoles de musique et médiathèques, le conseil municipal n'est pas d'accord pour un transfert de cette compétence.

#### **Commission Intercommunalité :**

Le prochain bulletin de la CAPV « Agglo'Mag » sera diffusé fin juin 2006.

En ce qui concerne le festival de jazz, comme l'an dernier 5300 enfants des écoles de l'agglomération participeront à l'ouverture du festival et auront en cadeau une casquette.

#### **S.E.38 :**

Les deux projets de travaux sur les réseaux de distribution d'électricité et de France Telecom prévus route du stade et aux Pins ont bien été retenus par le SE 38.

Le syndicat est dans l'attente de l'avis du Conseil Général pour le financement.

#### **◆ DIVERS :**

##### **Projet de canalisation de gaz naturel :**

La mairie avait adressé un courrier le 8 mars dernier à GRTgaz faisant diverses remarques sur le projet de canalisation de transport de gaz entre Serpaize et Les Haies. Suite aux réserves émises par la commune, GRTgaz a fait une réponse détaillée, demandant à la commune de reconsidérer sa position dans le cadre de la consultation administrative.

##### **Centre des Mille Loisirs :**

Une rencontre a eu lieu avec les communes voisines pour visiter les divers locaux que la commune de Chuzelles peut mettre à disposition du centre des mille loisirs dès la rentrée prochaine. Cela permettrait au centre de loisirs de rester sur Chuzelles.

Le personnel du centre doit rendre prochainement une réponse à la commune, après avoir étudié toutes les possibilités avec les autres communes.

#### **Prochaines manifestations et réunions :**

- concert des 4 chorales à Seyssuel le 19 mai 2006 ;
- vide-grenier du Sou des Ecoles parking et pré du Mille-Club à Chuzelles le 21 mai 2006 ;
- cérémonie pour la fête des mères sous le préau de l'école élémentaire de Chuzelles le 28 mai 2006 à 10h30 ;
- ciné-été parking du Mille-Club le 6 juillet 2006 à 22 heures – Film « Je vous trouve très beau » ;
- le spectacle du prochain festival d'humour aura lieu à Chuzelles au Mille-Club le 12 mars 2007 ;
- réunion du conseil municipal le jeudi 22 juin 2006 à 19 heures ;
- réunion du conseil municipal le vendredi 21 juillet 2006 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2006

L'an deux mille six, le vingt deux juin, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2006

**PRESENTS** : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, NAVARRO, CAMUZET, CASTRO,  
Mmes : CARRET, GODET, MOREL, PRAS, SYLVAIN,  
Mme ODRAT à partir de 21h.45.

**EXCUSEE** : C. TERRIER donne pouvoir à G. BOURGUIGNON  
E. AURIC donne pouvoir à M. MOREL  
M.T. ODRAT donne pouvoir à A. SYLVAIN jusqu'à 21h.45

**ABSENT** : G. DI RUZZA

**SECRETAIRE** : A. GODET

**La séance est ouverte à 19H30.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de débiter le conseil par les dossiers divers.  
Le conseil municipal accepte.

### ◇ **DIVERS** :

#### **Centre des Mille Loisirs** :

Lecture est faite par l'adjoint aux associations du courrier de réponse adressé par le centre des Mille Loisirs suite aux propositions de locaux faites par la commune.

Le centre pense pouvoir fonctionner dans ces différents locaux mais demande quelques aménagements. Le conseil municipal prend acte de leur réponse. Il prend acte également qu'aucune proposition des autres communes n'a été faite.

En ce qui concerne l'appartement municipal situé vers le mille-club, le conseil municipal est d'accord pour qu'en plus des salles proposées, le centre puisse utiliser une salle supplémentaire, mais qui restera commune aux autres associations. Il ne pourra donc pas y avoir de stockage de matériel dans cette salle.

Le conseil municipal charge la commission associations d'établir la convention de mise à disposition des locaux avec les conditions émises par la commune en ce qui concerne l'entretien et les travaux des locaux, sachant que durant les vacances de Noël et d'été certains

locaux ne pourront pas être utilisés pour cause de travaux ou de gros entretien.

Il demande au centre la restitution des locaux actuels pour le 1<sup>er</sup> septembre 2006 au plus tard.

#### **Salle des Anciens** :

Des travaux de mise en conformité doivent être engagés dans la salle des Anciens, située au rez-de-chaussée de l'ancienne école.

Une question avait été posée à l'association par un élu, à savoir, si éventuellement elle serait d'accord pour que d'autres associations utilisent cette salle. Le président de l'association du club « Le Trait d'Union » a fait connaître au maire la réponse négative du bureau de l'association, qui souhaite garder l'exclusivité de cette salle. L'association propose également une participation de 60 % du montant estimatif des travaux.

Une discussion est engagée sur cette éventuelle participation de l'association aux travaux envisagés. Certains élus pensent qu'il est préférable que la commune prenne la totalité des travaux à sa charge.



Il est précisé que d'autres associations sont demandeuses de salles en exclusivité. Il n'est pas possible de satisfaire toutes les associations.

Après discussion, il est décidé que la commune prendra à sa charge la totalité des travaux.

La commission associations propose de voir le bureau de l'association du club «Le Trait d'Union» pour élaborer la convention de mise à disposition réglementaire.

Le maire en profite pour demander à la commission de poursuivre les contacts avec toutes les associations utilisatrices de salles communales afin de rédiger les conventions correspondantes.

#### Ecole de musique de Vienne :

Le maire fait part au conseil d'une demande d'un professeur de musique de Vienne qui souhaite utiliser une salle communale afin de donner des cours de musique privés.

Cette salle ne sera pas mise à disposition à titre gratuit mais louée comme pour les autres personnes privées. Une réponse lui sera faite par la commission associations dans ce sens et après avoir satisfait aux demandes chuzelloises.

**Marie-Thérèse ODRAT arrive à 21 h.45 (elle participait à une réunion de la C.A.P.V. auparavant).**

#### Restaurant scolaire :

Un questionnaire élaboré par l'A.P.E. a été distribué à tous les enfants des écoles. Il concerne le fonctionnement du restaurant scolaire.

Sur 203 questionnaires distribués 73 sont revenus (soit 36%) et 69 concernent des utilisateurs du restaurant scolaire.

Il ressort de la synthèse faite par l'A.P.E. que les jours et heures de vente des tickets posent problème, que le système d'encaissement est lourd et demande à être assoupli, qu'il y a beaucoup de bruit pendant le temps de repas.

Le conseil municipal prend acte de toutes ces remarques et décide dans un premier temps d'étudier une éventuelle modification des jours et heures de vente ainsi que la fréquence, en collaboration avec le régisseur du restaurant scolaire.

Un point sera également fait avec le personnel communal pour ce qui le concerne.

#### Horaires de l'école élémentaire :

Madame la directrice de l'école élémentaire a fait une demande en mairie pour un changement des horaires d'entrées et de sorties de l'école à compter de la rentrée prochaine. Elle propose :

- le matin entrée de 8h20 à 8h30, sortie à 11h30 (au lieu de 11h25) ;
- l'après-midi entrée de 13h20 à 13h30 (au lieu de 13h10 à 13h20), sortie à 16h30 (au lieu de 16h25).

Le conseil municipal a bien pris note de la concertation qui a eu lieu avec l'école maternelle, les parents d'élèves et la mairie. Il prend acte.

Les démarches nécessaires seront effectuées pour que ces horaires entrent en vigueur à la rentrée de septembre.

#### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 mai 2006 :

Ce compte-rendu est approuvé par 1 abstention et 13 voix pour.

### ◆ DELIBERATIONS :

#### N°29 : Garderie

Lecture est faite d'un courrier de l'Association des Parents d'Elèves, qui demande à la commune de prendre l'intégralité de la gestion de la garderie, suite au départ de leur trésorière et par manque de disponibilité des parents pour assurer cette charge. Le conseil municipal regrette là encore le manque de bénévolat et rend hommage à ceux qui s'investissent tous les jours.

La commission écoles fait différentes propositions au conseil :

- reprise de la gestion complète avec un fonctionnement à définir
  - ✓ limiter le nombre d'enfants ;
  - ✓ fixer un jour d'inscription ;
  - ✓ revoir les tarifs ;
  - ✓ revoir l'encaissement.

La commission demande au conseil de se prononcer sur ces points.

Après discussion, le conseil municipal qui souhaite continuer à apporter ce service supplémentaire à la population, et compte-tenu des difficultés rencontrées par l'A.P.E. pour continuer à prendre en charge la garderie, décide à l'unanimité de prendre la gestion intégrale de la garderie périscolaire.

En ce qui concerne les autres points, le conseil est d'accord sur le principe de limitation du nombre d'enfants et demande à se renseigner au niveau de la réglementation. ; il est également d'accord pour fixer un jour d'inscription qui restera à déterminer ; pour ce qui concerne les tarifs et l'encaissement, il y a lieu d'en discuter.



Le conseil municipal demande donc à la commission écoles de définir les règles de fonctionnement de la garderie qui seront indiquées ultérieurement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte que la commune prenne en charge l'intégralité de la gestion de la garderie périscolaire. Les règles de fonctionnement seront définies ultérieurement dans le règlement intérieur.

#### **N°30 : Décision modificative n°2 : participation exceptionnelle à l'école élémentaire :**

Suite à une remarque de la trésorerie de Vienne relative au versement de la participation exceptionnelle de 1000,00 € pour les frais de transport engagés lors du voyage scolaire d'avril 2006, il convient de modifier l'imputation initialement prévue à l'article 6247 du budget communal.

Ainsi, la participation exceptionnelle au voyage scolaire « classe de mer » d'avril 2006 d'un montant de 1000,00 € sera prélevée sur le compte 6574 du budget communal.

Après délibération, le conseil municipal par 1 voix contre et 13 voix pour décide de transférer la dépense de 1000,00 €, pour participation aux frais de transport du voyage scolaire « classe de mer » d'avril 2006, de l'article 6247 à l'article 6574 du budget communal.

#### **N°31 : C.A.P.V. Transfert de compétence « action sociale » :**

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois bénéficie actuellement de la compétence complémentaire « Relais Assistante Maternelle d'intérêt communautaire ».

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois souhaite désormais disposer de la compétence Action sociale d'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire de cette nouvelle compétence sera défini par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers.

Seront d'intérêt communautaire les relais assistance maternelle de l'ancien SIVOM des deux cantons. L'intérêt communautaire de la compétence Action Sociale pourra ensuite être complété par le Conseil Communautaire.

Ce sujet ayant fait l'objet d'une discussion lors du Conseil Municipal du 12 mai 2006, le Conseil Municipal maintient la position émise lors de cette discussion et n'accepte pas l'extension des compétences complémentaires de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois à la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », par 5 voix contre, 8 abstentions et 1 voix pour.

#### **N°32 : Validation du marché pour l'aménagement des abords de l'école élémentaire :**

Suite à l'appel d'offres lancé pour ces travaux, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 juin à 14h30 pour l'ouverture des plis et le choix des offres.

A l'issue de cette réunion, les lots sont ainsi attribués :

- Lot n°1 : Voirie, assainissement, murets : Groupement ROMET/ROGER-MARTIN (ROMET Mandataire) pour un montant de : 237 524,40 € TTC
- Lot n°2 : Eclairage public : EL SI pour un montant de : 8 716,45 € TTC
- Lot n°3 : Clôtures : ESPACS pour un montant de : 30 898,66 € TTC

Le 12 mai 2006, le Conseil Municipal avait donné tout pouvoir au maire pour signer toutes pièces du marché et tous documents ou pièces administratives et comptables s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide les résultats de la commission d'appel d'offres.

#### **N°33 : Validation marché projet chauffage au gaz de l'église :**

La commune a lancé une consultation sous la forme de marché à procédure adaptée pour le projet de chauffage au gaz de l'église avec 2 lots :

- lot n°1 : chauffage par air diffusé
- lot n°2 : maçonnerie.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie ce jour pour procéder à l'ouverture des plis.

Etant dans une procédure adaptée, des explications sont nécessaires avant que la Commission d'Appel d'Offres arrête son choix.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer toutes pièces relatives au marché et tous documents ou toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir au maire ou à l'adjoint délégué pour signer toutes pièces relatives au marché et tous documents ou toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.



**La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.**  
**N°34 : Participation fête de la musique :**

La fête de la musique aura lieu le 24 juin 2006 organisée par l'association des Classes en 6.  
Il est proposé de leur attribuer une participation financière exceptionnelle d'un montant de 500 €.  
Il est précisé que cette aide financière est attribuée uniquement dans le cadre de la fête de la musique avec un orchestre ou assimilés et animations, sauf sonorisation.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer une participation financière exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association des Classes en 6 de Chuzelles.

**La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.**  
**N°35 : CCAS – Secours exceptionnel :**

Lors de la commission du C.C.A.S. du 31 mars 2006, une demande d'aide d'une famille de Chuzelles a été examinée.

La commission a proposé d'aider cette famille en lui attribuant un secours exceptionnel d'un montant de 300 €.

Après délibération, le conseil municipal par 1 abstention et 13 voix pour décide l'attribution exceptionnelle de 300 € à cette famille de Chuzelles.

## **◆ COMPTES RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :**

### **C.A.P.V.**

#### **Transfert de la compétence informatique des écoles :**

3 propositions ont été faites pour 2007 :

- assistance d'un service informatique (coût de 1792 €)
- allocation d'un budget + un poste de technicien (coût de 5287 €)
- acquisition du matériel pour les maternelles et les primaires + un poste de technicien (coût de 6287 €).

Le conseil municipal est uniquement favorable à un groupement pour l'achat du matériel informatique.

### **Commission Environnement :**

- Suite aux différentes campagnes effectuées sur le tri sélectif, on remarque que les déchets ont diminué seulement de 1 %.
- 10 nouveaux bacs ont été installés à Vienne.
- En ce qui concerne l'ambroisie, la campagne d'arrachage devrait débuter en juillet.
- Le panneau d'information des sentiers de randonnées devrait être installé sur la place de la mairie d'ici fin juillet.

### **Commission Finances :**

Les dépenses complémentaires ont été votées.  
En ce qui concerne le transport scolaire, le conseil général ne veut plus combler le déficit de la C.A.P.V. au titre de ce service.

### **SIRCAT**

Lors de la dernière réunion, a eu lieu le vote des comptes administratifs.

### **SYNDICAT DES EAUX :**

Un diagnostic a été effectué par le cabinet Merlin.  
Il ressort que le programme élaboré en 2005 sera réalisé en 2006.  
Il y a un problème avec les réservoirs-tours et la vente d'eau à d'autres syndicats a fortement diminué.

### **A.D.M.R. (Aide à domicile en milieu rural)**

Lors de la réunion du 2 juin 2006 il a été évoqué quelques difficultés financières malgré une très bonne gestion.

### **PARFER :**

Un débat public sur la politique des transports dans la Vallée du Rhône et l'Arc Languedocien aura lieu le jeudi 29 juin 2006 de 18 à 21 heures au Palais des Congrès à Lyon.

PARFER a fixé son assemblée générale au mercredi 5 juillet à 19 heures 30 en Mairie de Jonage.

Un conseil municipal extraordinaire élargi est prévu le jeudi 5 octobre à partir de 18 heures 30, le lieu restant à déterminer.



Un article sera publié dans notre prochain bulletin municipal de juillet.

#### **Syndicat Intercommunal des 4 vallées :**

Il a été évoqué la possibilité d'embaucher un ingénieur à mi-temps pour s'occuper de la charte de gestion durable de la qualité totale de l'eau dans le Bassin des 4 Vallées du Bas-Dauphiné.

Bien que ce poste soit subventionné l'ensemble du conseil municipal juge plus prudent de reporter sa décision à plus tard.

#### **Commission bulletin municipal :**

Suite à certains problèmes, notamment de disponibilité d'élus pour composer et imprimer le bulletin, l'élu, en charge de ces tâches actuellement, propose de faire imprimer le bulletin municipal.

Après discussion, il a été décidé de conserver l'impression du bulletin en mairie et d'avoir si possible 1 ou 2 personnes supplémentaires au sein des élus pour renforcer et aider l'équipe actuelle.

#### **◇ DIVERS :**

#### **Panneaux de Rues :**

La pose des panneaux de rues est terminée. Après vérification, il s'avère que certaines modifications sont à apporter soit sur l'emplacement de certains

panneaux, soit dans la suppression de certains autres qui semblent en surabondance.

En ce qui concerne les numéros de voirie attribués à chaque habitation, les employés communaux ont commencé leur installation mais n'ont pas pu la terminer pour cause de surcharge de travail. Il reste donc encore de nombreux numéros à poser. Ce travail sera repris après les vacances.

#### **Photocopieur :**

Une proposition a été faite afin d'acquérir un matériel unique au service administratif de la mairie qui remplacerait à la fois le duplicopieur, le photocopieur, le fax et une imprimante.

Après examen des différentes propositions, il s'avère que la plus intéressante est celle de la Société Konica-Minolta. Le conseil municipal approuve ce choix.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 0 heure 30.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON



**Le stade est actuellement en réfection  
Merci de bien vouloir respecter le gazon....**



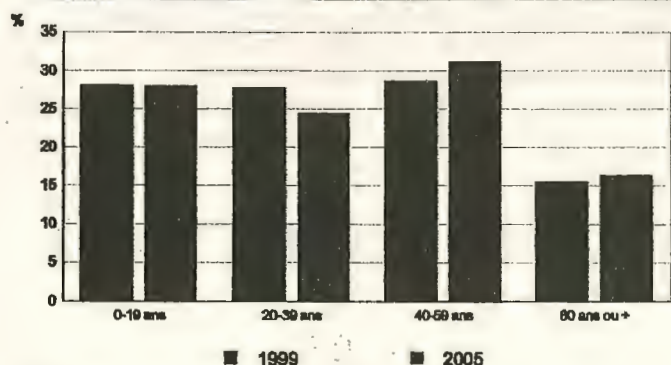
Population

	2005	1999
Population	2 032	1 958
Part des hommes (%)	49,6	50,6
Part des femmes (%)	50,4	49,4

Depuis 1999, la population a augmenté de 74 habitants, soit une progression de 3,8%.

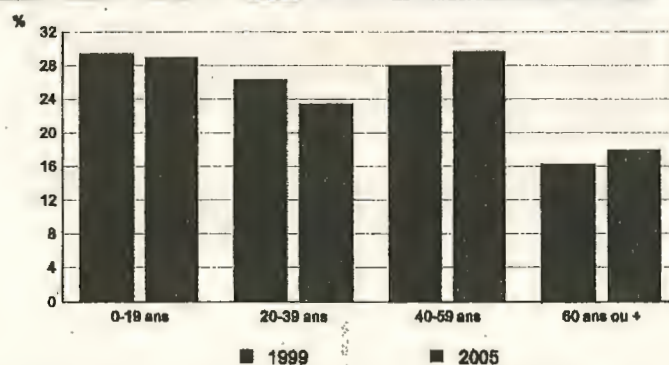
Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005  
RP99 - Exploitation principale

Répartition des hommes selon l'âge



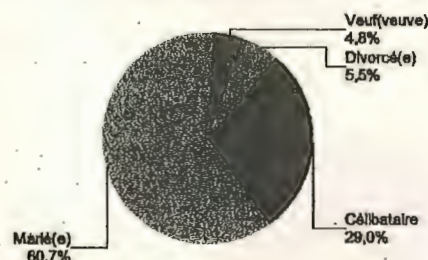
Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005  
RP99 - Exploitation principale

Répartition des femmes selon l'âge



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005  
RP99 - Exploitation principale

Etat matrimonial en 2005 des 15 ans ou plus



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005

Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2005
Personnes de 15 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	1 898
la même région (%)	96,9
la même commune (%)	78,5
le même logement (%)	74,2
une autre région ou à l'étranger (%)	3,1

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005

Type d'activité

	2005	1999
Population	2 032	1 958
Actifs	1 017	955
Actifs occupés (%)	47,6	44,3
Chômeurs (%)	2,5	4,5
Inactifs	1 015	1 003
Retraités ou pré-retraités (%)	16,5	13,9
Élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (%)	8,4	9,5
Autres inactifs (%)	25,1	27,8

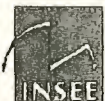
Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005  
RP99 - Exploitation principale

Population active

	2005	1999
Population active (15-64 ans)	1 008	950
Population active occupée	959	862
Chômeurs	49	88
Taux d'activité (%)	73,9	71,2
Taux de chômage (%)	4,9	9,3

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005  
RP99 - Exploitation principale





**Composition des ménages**

	2005	1999
Nombre de ménages	723	680
Part des ménages d'une personne (%)	15,2	13,2
Part des ménages dont la personne de référence est active (%)	67,2	70,1
Nombre moyen de personnes par ménage	2,8	2,9

Depuis 1999, la commune compte 43 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 6,3%.

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005 - RP99 - Exploitation principale

**Catégories de logements**

**Parc des résidences principales**

	2005	1999
Ensemble des logements	751	701
Résidences principales	723	680
Part dans l'ensemble des logements (%)	96,3	97,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	8	10
Logements vacants	20	11

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005  
RP99 - Exploitation principale

La commune compte 50 logements de plus qu'en 1999, ce qui représente une augmentation de 7,1%.

	2005	1999
Ensemble des résidences principales	723	680
dont		
- part des maisons (%)	92,4	97,8
- part des appartements (%)	7,3	0,9

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005  
RP99 - Exploitation principale

**Caractéristiques des résidences principales**

	2005	1999
Ensemble des résidences principales	723	680
Part des propriétaires (%)	82,8	80,7
Part des locataires (%)	15,5	15,1
Part des résidences principales achevées avant 1949 (%)	19,8	20,9
Part des résidences principales achevées depuis 1999 (%)	7,6	///

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005 - RP99 - Exploitation principale

**Ancienneté d'eménagement**

**Equipement des ménages**

	2005
Ancienneté d'eménagement dans la résidence principale :	
- depuis moins de 5 ans (%)	22,7
- de 5 à 9 ans (%)	18,3
- 10 ans ou plus (%)	59,1
Ancienneté moyenne d'eménagement (années)	17

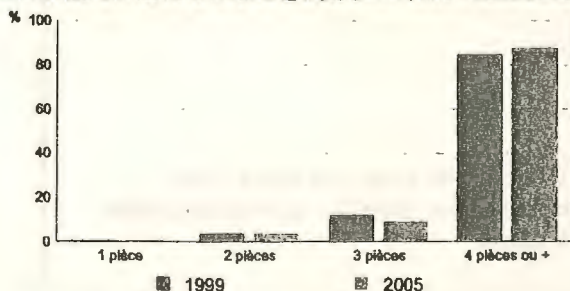
Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005

	2005	1999
Nombre de ménages	723	680
Part des ménages occupant un logement équipé d'une installation sanitaire (%)	99,3	99,0
Part des ménages disposant au moins d'une voiture (%)	96,4	96,0

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005 - RP99 - Exploitation principale

**Nombre de pièces des résidences principales**

**Nombre moyen de pièces**



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005  
RP99 - Exploitation principale

	2005	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,9	4,6
Nombre moyen de pièces par maison	5,0	4,6
Nombre moyen de pièces par appartement	3,3	3,7

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005 - RP99 - Exploitation principale





# INFORMATIONS COMMUNALES

## C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale

### CANICULE—SANTÉ EN DANGER – PRESERVEZ VOTRE SANTÉ AIDEZ LES PERSONNES FRAGILES QUI VOUS ENTOURENT.

#### Que risque-t-on quand il fait très chaud ?

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme. On risque une déshydratation, l'aggravation d'une maladie chronique ou un coup de chaleur.

#### Certains symptômes doivent vous alerter :

- \* Des crampes musculaires au niveau des bras, des jambes, du ventre...
- \* Plus grave, un épuisement peut se traduire par des étourdissements, une faiblesse, une insomnie inhabituelle.

Il faut cesser toute activité pendant plusieurs heures, se rafraîchir et se reposer dans un endroit frais, boire de l'eau, des jus de fruits...

#### Consultez un médecin si ces symptômes s'aggravent ou durent.

#### Comment affronter la canicule ?

##### ⇒ **Protégez-vous de la chaleur.**

- \* Evitez les sorties et plus encore les activités physiques (sports, jardinage, bricolage...) aux heures les plus chaudes.
- \* Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau.
- \* Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- \* Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.

##### ⇒ **Rafrâchissez-vous.**

- \* Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
- \* Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés ou frais : supermarchés, cinémas, musées... à proximité de votre domicile.
- \* Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette. Vous pouvez également humidifier vos vêtements.

##### ⇒ **Buvez et continuez à manger.**

- \* Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit...
- \* Mangez comme d'habitude mais en fractionnant les repas (des fruits, des légumes, du pain, de la soupe...)
- \* Ne consommez pas d'alcool.

##### ⇒ **Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien.**

- \* Si vous ressentez des symptômes inhabituels.

##### ⇒ **N'hésitez pas à aider et à vous faire aider.**

- \* Demandez de l'aide à un parent ou à un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.
- \* **Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes, de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.**

IL Y A TOUJOURS AUTOUR DE NOUS UNE PERSONNE AGÉE ISOLÉE QUI PEUT ÊTRE DANS UNE SITUATION D'INCONFORT, VOIRE EN DANGER A CAUSE DE LA CHALEUR.

**Pour plus d'informations : « Canicule info services » : 0821 22 23 00**  
**ou par internet : [www.sante.gouv.fr/canicule/](http://www.sante.gouv.fr/canicule/)**



## Don du sang

Lundi 12 juin 2006, l'Établissement Français du Sang Rhône Alpes a fait une collecte sur notre commune.

60 personnes sont venues donner leur sang en mairie, que nous avons accueilli avec plaisir. Nous constatons de plus en plus l'arrivée de jeunes donneurs.

Les hommes peuvent donner leur sang 5 fois par an et les femmes 3 fois.

Au nom de tous les malades qui chaque jour ont besoin d'une transfusion sanguine, merci à tous ces donneurs.



**PROCHAINE COLLECTE**  
**Lundi 23 octobre 2006 en mairie**

## Restaurant scolaire



◆ A la rentrée 2005/2006, la commune de Chuzelles a choisi de changer le fonctionnement du restaurant scolaire.

Nous sommes passé à une liaison froide. L'élaboration des repas a été confié à la cuisine centrale de Vienne. Les repas sont réalisés et cuisinés à la cuisine centrale puis livrés froids à Chuzelles ou ils sont réchauffés et servis par notre personnel.

Ce fonctionnement entraîne une nouvelle organisation pour le restaurant scolaire de Chuzelles mais aussi un nouveau règlement pour l'inscription des enfants aux repas.

L'enveloppe de réservation pour le repas des enfants est maintenant demandée le jeudi matin pour la semaine suivante (du lundi au vendredi) la cuisine centrale nous demandant de réserver 48 heures avant les repas soit le jeudi pour le lundi.

◆ Lors du 3ème trimestre 2005/2006, une enquête sur le fonctionnement du restaurant scolaire a été réalisé par l'association des parents d'élèves de Chuzelles. Une synthèse a été réalisée par l'APE, il en ressort:

- 80% des enfants apprécie ou apprécie moyennement de manger au restaurant scolaire
- 70% des enfants apprécie ou apprécie moyennement le temps des repas, 30% ne l'apprécie pas du tout
- 82% des enfants apprécie ou apprécie moyennement le temps avant ou après le repas, 15 % ne l'apprécie pas du tout
- Le système de vente des tickets n'est pas le mieux adapté

◆ A l'issue de cette année d'essais, un bilan a été dressé et le conseil municipal a décidé d'entériner ce fonctionnement:

- Un four de remise en température a été acquis
- Quelques modifications ont été réalisées au restaurant scolaire
- La vente des tickets aura lieu dorénavant le jeudi matin de 7h00 à 9h30 tout les 15 jours (hors vacances scolaires).
- Une dérive constante dans le respect des inscriptions des enfants aux repas nous oblige à une certaine rigueur dans le fonctionnement de ces inscriptions dès la rentrée de septembre.



## POTEAUX INCENDIE

La commune de CHUZELLES a confié à la SDEI la gestion et l'entretien des défenses incendie.

Après un inventaire précis, avec des mesures de pression et de débit de chaque hydrant, un contrôle de bon fonctionnement a été effectué avec un entretien complet. Vous avez pu constater que certains poteaux ont été changés, car trop vétustes et ne répondant plus aux normes. L'ensemble des défenses incendie a reçu une couche de peinture, rouge évidemment, mais complétée de bandes de couleurs. Cette peinture permet une information visuelle rapide pour les soldats du feu lors d'une intervention :



### Rouge:

bouches et poteaux d'incendie normalisés  
—> emploi normal par engin-pompe

### rouge/bouche verte

poteau de 70 mm en hydrant de 100mm avec un débit inférieur à 120m3 pendant 2heures  
—> emploi comme prise accessoire.

### rouge/bouche noire

bouche ou poteau délivrant une pression statique supérieure à 8 bars  
—> risque de détérioration des pompes et donc l'alimentation des lances se fait directement sur le poteau sans possibilité pour les pompiers d'avoir l'avantage d'une régulation

automatique de véhicule pompe.

D'autres couleurs, moins courantes, peuvent apparaître telles que bleu clair pour une réserve d'eau sans pression, bleu/bande rouge pour un poteau relais, du jaune pour un appareil délivrant une solution moussante.

Ce code de couleur a été entériné pour tout le département de l'Isère par le SDIS 38.

Il faut rappeler que les capacités des défenses incendie dépendent des possibilités du réseau d'eau potable du Syndicat. Des surdimensionnements de canalisation dans certains secteurs sont impossibles sans compromettre la potabilité de l'eau trop faiblement renouvelée dans les conduites.

Pour votre sécurité, laissez toujours libre l'accès au poteau et signalez à la mairie toute dégradation.

Attention aux périodes de sécheresse; tous mégots de cigarettes et dépôts sauvages jetés (bouteille en verre etc ..) peuvent être à l'origine d'un incendie.

Si vous voyez un départ d'incendie (cultures, friches, broussailles) pensez à alerter immédiatement les pompiers au 18 pour un appel d'un poste fixe, au 112 pour un appel d'un poste portable.

En réduisant votre consommation d'eau, vous permettez au service incendie d'avoir la quantité et la puissance de débit nécessaire à leur intervention.



# Assainissement

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET VIDANGE DE PISCINES ENTERREES OU HORS SOL

L'article 22 du décret 94-469 du 3 juin 1994 du code de la Santé stipule qu'il est interdit de déverser des eaux de vidanges provenant de piscines, dans le système d'assainissement collectif.

Ce procédé a deux effets très, dommageables :

- le fait de déverser des eaux claires dans le réseau d'eaux usées affaiblit le système d'auto épuration en augmentant le volume à traiter.
- le traitement des eaux usées a un coût et celui-ci est réparti sur les communes et par voie de conséquences sur la facture des administrés. Le fait d'augmenter le volume des m3 à traiter a donc une incidence directe sur le prix payé par chaque foyer.

Le coût de l'eau ne cesse d'augmenter et il serait très désagréable de devoir payer encore plus, par la faute de quelques personnes indécates.





# INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

## P.A.R.F.E.R.

Le 29 juin au Palais des Congrès de Lyon a eu lieu un débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'Arc Languedocien, avec des représentants de l'Etat, de la DDE, de la COURLY, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, d'associations.

L'introduction de ce débat a été faite par M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public Vallée du Rhône Arc Languedocien (CPDPVRAL).

Plusieurs intervenants ont développé différentes mesures à prendre pour le territoire, tant sur le plan autoroutier, que ferroviaire et fluvial afin de réguler les transports périurbains, urbains et grandes distances.

Nous mettons à la disposition des administrés (à consulter en mairie) des documents sur la politique des transports dans notre région (cahier d'acteur, journaux) sur les différents débats publics ainsi que tous documents qui nous parviendront ultérieurement.

Plusieurs membres de PARFER assistaient à ce débat, l'association FRACTURE était également bien représentée ainsi que la vallée de la Sévenne.

L'Assemblée générale du 5 juillet a été annulée et reportée au mercredi 30 Août, sachant que le quorum n'aurait pas été atteint.

Nous vous rappelons que la Vallée de la Sévenne se trouve toujours dans le périmètre d'études et ce projet à très long terme requiert toute notre vigilance.

## CINE ÉTÉ 2006



Jeudi 6 juillet, la projection du film d'Isabelle MERGAULT « Je vous trouve très beau », a eu lieu dans la salle des fêtes de Vilette de Vienne.

Malheureusement, chaque année, la météo ne nous est pas favorable, et nous devons nous replier chez nos voisins.

Les Chuzellois se sont tout de même déplacés, et ils étaient une bonne partie des 220 spectateurs de la soirée.

Le film a du plaisir, car il a été salué par des applaudissements nourris.



## **Piscine de Vilette de Vienne**

### Horaires du 1er juillet au 20août 2006



Du lundi au samedi:  
de 11h30 à 19h15

Dimanche:  
de 10h30 à 18h45

### Tarifs:

#### Enfants (de 4 à—14ans)

entrée: 3.00€

carte de 10 entrées: 19.00€

#### Adultes

entrée: 4.00€

carte de 10 entrées: 32.00€

Paiement par chèque à l'ordre du trésor public ou par carte bleue.





## PÊLE - MELE

### Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : [mairie-chuzelles@wanadoo.fr](mailto:mairie-chuzelles@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-chuzelles.fr](http://www.mairie-chuzelles.fr)

#### Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00

### PASSEPORT ELECTRONIQUE

Depuis deux mois, le passeport électronique a été mis en place par les services préfectoraux. Le changement consiste surtout dans la numérisation de la photographie et dans la fabrication centralisée du titre. Nous vous rappelons donc les caractéristiques obligatoires pour les photographies.

Les photographies doivent être en couleur, récentes, identiques et parfaitement ressemblantes, la photographie montre un gros plan du visage et des épaules, La tête doit être droite, le visage doit être de face avec une expression neutre, bouche fermée, la distance du menton au sommet du crâne (hors cheveux) doit représenter 70 à 80% de la hauteur complète de la photographie, les yeux doivent être ouverts, les cheveux ne doivent pas masquer les yeux, en cas de port de lunettes, seuls les verres blancs sont admis et les montures doivent laisser apparaître les yeux. Pour le port de lunettes teintées pour des raisons médicales, un certificat médical doit être produit, la tête doit être nue (chapeau, casquette, bandana, bandeau, foulard, voile, ...), l'arrière plan doit être clair et uniforme, la photographie ne doit représenter que le demandeur. Est exclus tout objet ou personne dans le champ, la photographie ne doit comporter aucune altération, le cliché ne doit comporter aucune ombre ni réflexion sur le visage ou l'arrière-plan, la photographie ne doit pas présenter d'effet « yeux rouges », la luminosité et

### Agenda des manifestations

#### juillet 2006

- 01 Animation - Comité des fêtes
- 02 Randonnée - AFR
- 08 Pétanque – classe en 6
- 08 Ouverture de la chapelle St Maxime - CHP
- 13 Feu d'artifice à Luzinay en collaboration avec Chuzelles

#### août 2006

Vacances.....

#### septembre 2006

- 03 tournoi de foot – FCS
- 11 inscription école de musique
- 25 AG - Association des parents d'élèves
- 29 AG – Sou des écoles

AG : Assemblée Générale

l'équilibre des couleurs doivent restituer fidèlement le teint naturel de la peau, la photographie doit provenir d'une cabine photographie agréée ou être produit par un photographe agréé.

Il convient également de fournir systématiquement une copie intégrale de l'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance).

Les autres documents à produire restent identiques (ancien passeport, justificatif de domicile, timbre fiscal à 60€ ou 30€ pour les mineurs).

Le passeport électronique est un titre individuel quel que soit l'âge du demandeur. L'inscription des enfants sur le passeport d'un tiers n'est donc plus possible.



## Fermeture annuelle de nos commerces

**Boulangerie OUDOIRE**  
Du 31/07/06 au 20/08/06

**Auto-école YANIC**  
Les 31/07/06-07/08/06 et 14/08/06

**Agence immobilière AID'IMMO**  
Du 11 au 21/08/06

**Salon de toilettage — Histoire de chien**  
Du 14 juillet au 19 août 2006

**Bar Tabac « LE TEMPO »**  
Du 30/07/06 au 28/08/06

**KEL coiffure**  
Du 05 au 22/08/06

**Salon VITAL-BEAUTE**  
Du 07 au 19/08/06

**CHANTAL Fleurs**  
Du 1er au 31/08/06

**Bar CHARDON**  
Ouvert aux jours et heures habituelles

**TRIBOLLET Motos**  
Ouvert tout l'été

**Pizzeria LE WEELING**  
Du 12 au 28/08/06

## Questionnaire bibliothèque

Dans le cadre d'un projet réalisé par l'apprentie, employée au service administratif de la mairie de Chuzelles, vous trouverez joint au bulletin un questionnaire concernant l'aménagement de la bibliothèque.

Cette étude est réalisée dans le cadre de sa formation en BAC Professionnel Services et permettra également à la mairie de mieux cerner les besoins des usagers.

Merci de le retourner en mairie avant le 01/09/06



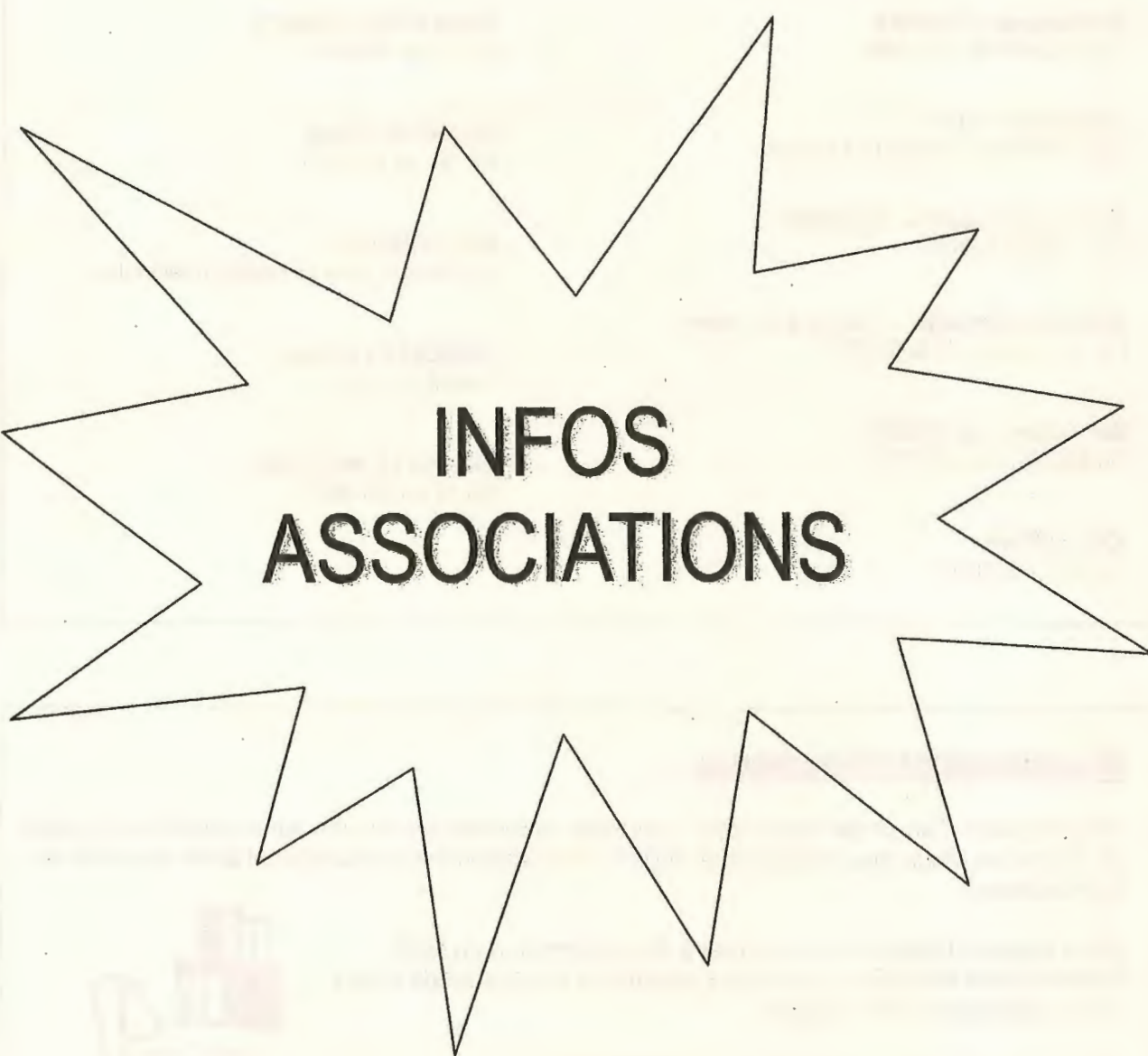
## Ambrosie = Allergie

**La lutte contre l'ambrosie reste avant tout  
l'affaire de tous**

**Arrachez l'Ambrosie avant qu'elle ne soit en fleurs**

**Après le mois d'août, il est trop tard. C'est à la fin du mois d'août et en septembre  
que l'on observe le maximum de pollens, à l'origine des réactions allergiques**





# **INFOS ASSOCIATIONS**

**Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie  
avant le 20 des mois pairs.**

**La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.**





# Chorale

## "La Clé des Chants"

Au moment même où nous nous apprêtions à écrire un article pour Chuzelles Infos, tombe la terrible nouvelle : Notre ami, notre camarade, notre frère, Gérard vient de nous quitter.

Dans notre chorale c'est la tristesse. Tout le monde garde à la mémoire sa chaude voix de baryton si naturellement timbrée, tous les concerts faits ensemble, jusqu'à cette dernière fois, quand nous avons enregistré à l'église de Communay pour un CD qui nous marquera d'autant plus.

Il avait mis toute son énergie dans cette dernière œuvre alors que sa terrible maladie se poursuivait. Ce soir-là, il l'avait mise entre parenthèses avec la volonté qui était sa marque.

Dans ce chant magnifique qu'il aimait tant, « Voy a vivir » de Pablo Neruda, nous voudrions extraire ces quelques vers :

Je pars en ce jour rempli de volcans,  
Vers l'homme en foule, vers la vie.  
J'ai tout réglé. Je laisse tout ceci en ordre,  
Je cesse de conter.  
Me voici avec des mots, des peuples,  
Des chemins qui à nouveau m'attendent,  
Et dont les mains constellées frappent à ma porte.

**F.C. SEVENNE**



### INSCRIPTIONS SAISON 2006-2007

Les permanences pour les inscriptions auront lieu les :

Mercredi 06 septembre 2006

Mercredi 13 septembre 2006

Mercredi 20 septembre 2006

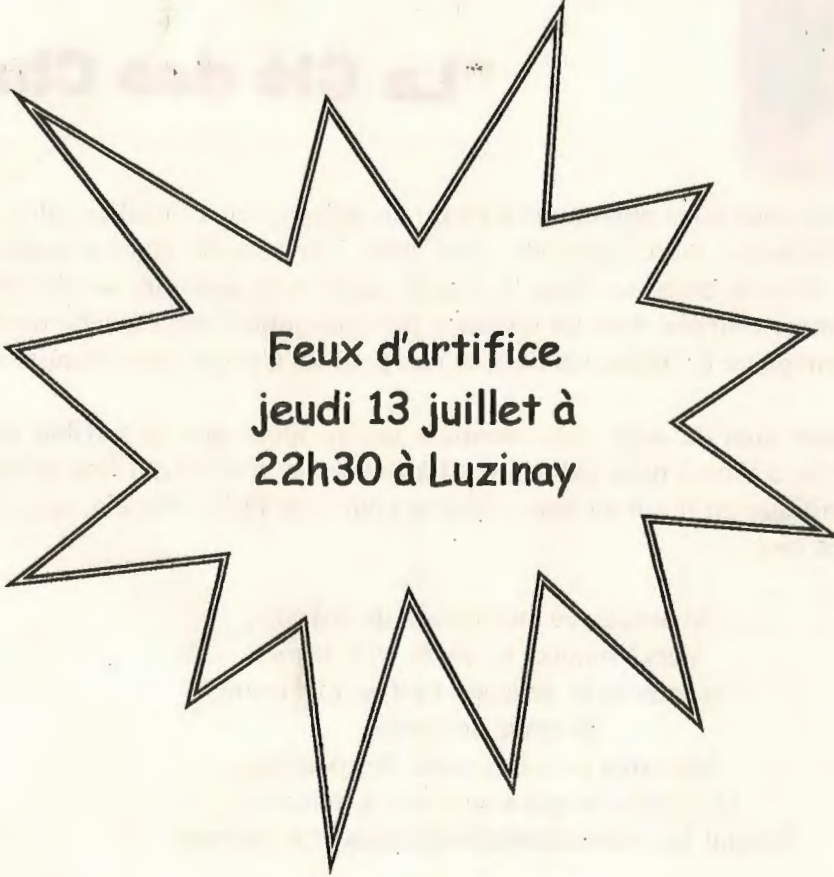
de 14h30 à 16h00 au stade de Chuzelles

Veillez prévoir :

- ✓ Si 1<sup>ère</sup> inscription au club, une photocopie (recto et verso) de la carte d'identité ou du livret de famille
- ✓ 1 chèque libellé à l'ordre du F.C. SEVENNE
- ✓ 2 enveloppes timbrées à votre adresse

Pour tous renseignements : Nicolas PLANAZ ☎ : 04-74-57-08-27





**Feux d'artifice  
jeudi 13 juillet à  
22h30 à Luzinay**

**Bulletin tiré à 850 exemplaires  
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N° 84 Dépôt légal – juin 2006**





## Questionnaire Bibliothèque

Dans le cadre d'un projet concernant l'aménagement de la bibliothèque, je vous invite à bien vouloir répondre au questionnaire suivant :

**1) Vous êtes ?**

Un Homme

Une Femme

**2) Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?**

10 à 20 ans

20 à 30 ans

30 à 40 ans

40 à 50 ans

50 à 60 ans

60 ans et plus

**3) Que pensez-vous de la réouverture d'une bibliothèque dans votre commune ?**

Très intéressant

Intéressant

Pas intéressant

**4) Aimez-vous lire ?**

Oui

Non

**5) Si oui, quelle(s) sorte(s) de livres lisez-vous ?**

Romans

Biographies

Bandes dessinées

Autre(s) : .....

**6) Que penseriez-vous de l'implantation d'un espace informatique ?**

Très bien

Bien

Pas bien

**7) Qu'aimeriez-vous trouver dans cette bibliothèque ?**

.....  
.....

**8) Avez-vous des suggestions à faire ?**

.....  
.....

Cette étude est réalisée par l'apprentie, employée au service administratif de la mairie de Chuzelles, dans le cadre de sa formation en BAC Professionnel Services et permettra à la mairie de mieux cerner les besoins des usagers.

Merci de répondre à ce questionnaire pour le 1<sup>er</sup> septembre 2006 au plus tard.



